

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002253

OBJET :

**Convention de partenariat
pour la Tournée des
spectacles « Molière en 22
minutes » et « Le vin Bourru »
sur le réseau intercommunal
des médiathèques avec la
Compagnie Itinéraire Bis pour
un montant global
de 5 370 euros**

Réf : MP/FD (Réseau des Médiathèques de
la CAHM / Lecture Publique)

Rubrique dématérialisée : 1.1 « Autres
contrats »

Pièce annexe : convention de partenariat

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil règlementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée approuve le projet théâtral de « COMPAGNIE ITINÉRAIRE BIS » ;

CONSIDÉRANT que la tournée de ces deux spectacles s'inscrit dans une démarche de promotion de la culture sur le territoire communautaire.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De participer au projet théâtral initié par la « COMPAGNIE ITINÉRAIRE BIS », représentée par monsieur Gilles BUONOMO – domiciliée sise 1 rue des Martyrs à Minerve (34210) qui consiste à se produire dans plusieurs médiathèques du Réseau intercommunal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée selon le calendrier (dates et lieux) établi dans la convention de partenariat :
 - 8 représentations de « Molière en 22 minutes », Ode au célèbre Molière dont les divers épisodes de sa vie tantôt racontés, tantôt joués ponctuent l'histoire du personnage ;
 - 2 représentations du « Vin Bourru », adaptation du roman de Jean-Claude Carrière au théâtre formant un monologue, comme une lecture à voix haute de son enfance. C'est aussi et surtout l'histoire d'une vallée de l'arrière-pays biterrois, si bien que le comédien dira « Avec l'auteur, nous sommes voisins »
- **Article 2 :** La participation financière globale de la CAHM pour ce partenariat s'élève à la somme de 5 370 € (cinq mille trois cent soixante-dix euros).
- **Article 3 :** De prélever les dépenses inhérentes à ce partenariat décrites dans la convention sur le Budget des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 14 avril 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 15 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220414-C00225310-DE